VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 juin 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2025-00320 607, chemin d'Oka lot projeté 6 688 579	D'autoriser l'implantation d'un immeuble mixte (multifamilial d'envergure et commercial) avec des conteneurs semi-enfouis à 1,38 m de l'emprise de rue au lieu de 3 m.
Dossier 2025-00331 424, 6e Avenue lot 1 605 829	D'autoriser l'implantation d'un immeuble résidentiel multifamilial de 6 logements avec un coefficient d'emprise au sol de 34,2 % au lieu de 30 % .

Deux-Montagnes, le 27 mai 2025.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques